

# PROGRAMME DIGILAW

## L'équipe pédagogique 2023-2024

- **Lucas Costa Dos Anjos**, chercheur postdoctorant, enseignant et coordinateur de la clinique DIGILAW
- **Beatriz Botero Arcila**, superviseure académique et enseignante du cours co-requis
- **Marta Arisi**, doctorante et tutrice
- **Anamaria Munoz**, doctorante tutrice

## Les projets 2023-2024

### Projet 1 – Ethique et réglementation de l'intelligence artificielle (IA)

Les modalités et conditions, les politiques liées aux données personnelles et d'autres documents qui réglementent l'utilisation des produits et services sont fondamentaux pour la relation entre utilisateurs et plateformes. Ils sont aussi cruciaux pour comprendre les dynamiques de pouvoir qui caractérisent le paysage technologie d'aujourd'hui. Alors que la gamme de services et de produits proposés sous le label « Intelligence artificielle » évolue rapidement, tout comme les propositions réglementaires, l'examen de ces documents et de leur évolution s'avère primordial.

Le projet vise à mobiliser Open Terms Archive pour créer une base de données de termes de services génératifs d'IA sélectionnés à l'aide des outils dédiés, ainsi qu'à s'engager dans l'analyse des changements associés. Il cherche également, de manière plus ambitieuse, à analyser l'évolution actuelle du paysage réglementaire et à réfléchir à l'évaluation de la conformité.

- Partenaire : **Open Terms Archive**
- Tutrice : **Marta Arisi**

## **Projet 2 – Surveillance algorithmique dans le système de justice pénale**

Ce projet clinique vise à étudier certains aspects de la justice prédictive algorithmique en mettant l'accent sur le rôle de la surveillance algorithmique dans les affaires pénales concernant des suspects terroristes en France. Dans plusieurs cas, des recherches préliminaires ont permis d'identifier que les renseignements recueillis au début de la mise sur liste (algorithmique) de surveillance ont été de plus en plus utilisés comme preuves dans des procès pénaux pour poursuivre et condamner des individus potentiellement dangereux (avant qu'un acte de violence ne soit commis).

En s'associant aux avocats de la cohorte actuelle de la Conférence du Stage, de l'Observatoire International des Prisons et du journaliste Rémi Carayol, l'équipe clinique testera l'hypothèse selon laquelle certaines décisions de justice et peines de prison reposent, parfois uniquement, sur des preuves issues du numérique. communications (publiques et privées) dérivées du renseignement.

L'attention se portera ensuite sur les modes d'évaluation de la radicalisation de ces détenus en prison étant donné que, même dans les cas où aucun acte de violence n'a été commis, les juges prononcent des peines de prison. En détention, ces détenus et leur dangerosité potentielle sont surveillés, notamment en vue d'organiser une surveillance post-détention. Notre objectif est de mettre en lumière les modalités d'évaluation de la radicalisation pendant et après la détention, en accordant une attention particulière à la combinaison de l'humain et de la technologie pour mener de tels examens.

Partenaire : **Ecole de droit de Sciences Po**, [Assistant Profesor Rebecca Mignot-Mahdavi](#)

Tutrice : **Anamaria Munoz**